

MAC EPARGNE ACTIONS FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNE ACTIONS FCP » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 4.271.026, un actif net de D : 4.245.297 et un bénéfice de D : 613.398 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC EPARGNE ACTIONS FCP » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «MAC EPARGNE ACTIONS FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
5. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 24 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2016	31/12/2015
Portefeuille-titres	4	3 767 561	3 204 414
Actions, et droits rattachés		3 767 561	3 204 414
Placements monétaires et disponibilités		500 932	714 128
Placements monétaires	5	0	0
Disponibilités		500 932	714 128
Autres actifs		2 533	3 263
TOTAL ACTIF		4 271 026	3 921 805
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5	20 141	12 790
Autres créditeurs divers	6	5 588	4 342
TOTAL PASSIF		25 729	17 132
ACTIF NET			
Capital	7	4 384 537	4 054 537
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		(139 197)	(158 858)
Sommes distribuables de l'exercice		(43)	8 994
ACTIF NET		4 245 297	3 904 673
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		4 271 026	3 921 805

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2016	Année 2015
Revenus du portefeuille-titres	8	59 546	58 801
Dividendes		59 546	58 801
Revenus des placements monétaires	9	7 635	10 433
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		67 181	69 234
Charges de gestion des placements	10	(57 298)	(52 487)
REVENU NET DES PLACEMENTS		9 883	16 747
Autres charges	11	(11 173)	(8 626)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 290)	8 121
Régularisation du résultat d'exploitation		1 247	873
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(43)	8 994
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(1 247)	(873)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(127 270)	(1)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		880 642	1
Frais de négociation de titres		(138 684)	0
RESULTAT DE L'EXERCICE		613 398	8 121

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2016	Année 2015
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	613 398	(48 900)
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	(1 290)	8 121
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(127 270)	238 394
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	880 642	(163 540)
Frais de négociation de titres	(138 684)	(131 875)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(272 774)	(26 132)
Souscriptions		
- Capital	850 340	610 904
- Régularisation des sommes non distribuables	100 192	10 918
- Régularisation des sommes distribuables	(32 794)	(24 084)
Rachats		
- Capital	(1 138 923)	(631 266)
- Régularisation des sommes non distribuables	(96 297)	(18 347)
- Régularisation des sommes distribuables	44 708	25 743
VARIATION DE L'ACTIF NET	340 624	(75 032)
ACTIF NET		
En début d'exercice	3 904 673	3 979 705
En fin d'exercice	4 245 297	3 904 673
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	215 239	216 303
En fin d'exercice	199 919	215 239
VALEUR LIQUIDATIVE	21,235	18,141
TAUX DE RENDEMENT	17,06%	(1,40%)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« MAC EPARGNE ACTIONS FCP » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en actions (C.E.A), régi par le code des organismes de placement collectif et le décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés. Il a été créé le 05 juin 2009 à l'initiative de la Société « AMEN BANK » et la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 24 Février 2009.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date sa constitution, soit le 13 juillet 2009.

Le conseil d'administration de « Mac SA » gestionnaire de « MAC EPARGNE ACTIONS FCP » réuni le 02 Mai 2012 a décidé de réduire la valeur nominale de D : 100 à D : 10 et ce à partir du 02 janvier 2013.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« MAC EPARGNE ACTIONS FCP » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l' « AMEN BANK ». Le gestionnaire étant MAC-SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2016 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 3.767.561 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
Actions, & droits rattachés		3 653 965	3 767 561	88,75%
AMEN BANK	14 084	342 356	340 945	8,03%
ARTES	9 233	72 017	73 024	1,72%
ASSAD	60 750	265 199	369 664	8,71%
BH	20 000	349 625	361 960	8,53%
BNA	24 949	226 215	224 566	5,29%
CARTHAGE CEMENT	195 500	417 420	400 384	9,43%
EURO CYCLES	10 000	423 290	409 030	9,63%
NEW BODY LINE	57 140	392 486	387 809	9,14%
OFFICE PLAST	24 300	70 177	74 674	1,76%
S.A.H	25 000	314 672	338 950	7,98%
ASSURANCE SALIM	1 400	36 395	56 000	1,32%
SERVICOM	20 000	205 298	197 500	4,65%
SOTRAPIL	17 380	159 498	152 788	3,60%
TELNET	72 475	255 451	256 851	6,05%
UNIMED	12 152	123 866	123 416	2,91%
TOTAL		3 653 965	3 767 561	88,75%
Pourcentage par rapport au total des actifs				88,21%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2015</u>	2 963 548	240 866	3 204 414	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>				
Actions cotées	19 495 579		19 495 579	
* <u>Cessions de l'exercice</u>				
Actions cotées	(18 805 162)		(18 805 162)	880 642
* <u>Variation des plus (ou moins) values latentes</u>				
Actions cotées		(127 270)	(127 270)	
<u>Soldes au 31 décembre 2016</u>	3 653 965	113 596	3 767 561	880 642

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à D : 20.141 contre D : 12.790 au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	12 657	11 653
Rémunération variable du gestionnaire	6 247	-
Rémunération du dépositaire	1 237	1 137
Total	<u>20 141</u>	<u>12 790</u>

Note 6 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 5.588 contre D : 4.342 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du CAC	5 105	3 697
Redevance du CMF	364	329
Retenue à la source	119	316
Total	<u>5 588</u>	<u>4 342</u>

Note 7 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2015

Montant	4 054 537
Nombre de parts	215 239
Nombre de copropriétaires	376

Souscriptions réalisées

Montant	850 340
Nombre de parts émises	45 142
Nombre de copropriétaires nouveaux	73

Rachats effectués

Montant	(1 138 923)
Nombre de parts rachetées	(60 462)
Nombre de copropriétaires sortants	(70)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(127 270)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	880 642
Régularisation des sommes non distribuables	3 895
Frais de négociation de titres	(138 684)

Capital au 31-12-2016

Montant	4 384 537
Nombre de parts	199 919
Nombre de copropriétaires	379

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2016 à D : 59.546 contre D : 58.801 au 31 décembre 2015 et englobent exclusivement les dividendes reçus sur les actions admises à la cote.

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31 décembre 2016 à D : 7.635 contre D : 10.433 au 31 décembre 2015 et englobent les intérêts des dépôts à vue.

Note 10 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période close le 31 décembre 2016 à D : 57.298 contre D : 52.487 au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	46 410	47 715
Rémunération variable du gestionnaire	6 247	-
Rémunération du dépositaire	4 641	4 772
Total	<u>57 298</u>	<u>52 487</u>

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2016 à D : 11.173 contre D : 8.626 au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du CAC	6 763	4 091
Redevance du CMF	3 933	4 044
Services bancaires et assimilés	131	112
Autres	346	379
Total	<u>11 173</u>	<u>8 626</u>

Note 12 : Autres informations

12.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Revenus des placements	0,336	0,322	0,553	0,299	2,545
Charges de gestion des placements	(0,287)	(0,244)	(0,232)	(0,239)	(2,335)
Revenus net des placements	0,049	0,078	0,321	0,060	0,210
Autres charges	(0,056)	(0,040)	(0,042)	(0,047)	(0,482)
Résultat d'exploitation (1)	(0,006)	0,038	0,279	0,013	(0,272)
Régularisation du résultat d'exploitation	0,006	0,004	(0,016)	(0,012)	(0,382)
Sommes distribuables de l'exercice	0,000	0,042	0,263	0,001	(0,654)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(0,637)	1,108	1,279	(1,120)	(9,141)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	4,405	(0,760)	(0,793)	(0,779)	20,255
Frais de négociation de titres	(0,694)	(0,613)	(0,414)	(0,491)	(11,151)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	3,075	(0,265)	0,072	(2,390)	(0,036)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3,068	(0,227)	0,351	(2,377)	(0,309)
Résultat non distribuable de l'exercice	3,075	(0,265)	0,072	(2,390)	(0,036)
Régularisation du résultat non distribuable	0,019	(0,035)	0,137	0,073	7,337
Sommes non distribuables de l'exercice	3,094	(0,299)	0,209	(2,317)	7,301
Valeur liquidative	21,520	18,141	18,399	17,927	202,423
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,45%	1,33%	1,28%	1,25%	1,17%
Autres charges / actif net moyen	0,28%	0,22%	0,23%	0,24%	0,24%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,00%	0,23%	1,45%	0,01%	(0,33%)

12.2 Rémunérations du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC EPARGNE ACTIONS FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net déterminé quotidiennement, et versée trimestriellement.

- Une commission de surperformance si le fonds dépasse un rendement minimum exigé de 15%. Cette commission de surperformance fixée à 10% hors taxes, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement effectif se fait annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net déterminé quotidiennement et versée trimestriellement avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes par an.